

# PERMIBATO

1/Les dossiers d'inscription doivent nous être remis **COMPLETS**, 2 semaines avant la date d'examen choisie. Le dossier est constitué de:

- la demande d'inscription, datée et signée, avec les timbres fiscaux collés: **38 €** pour le droit d'inscription, **70 €** pour le droit de délivrance ; afin de vous faciliter les démarches d'achat des timbres, nous pouvons vous fournir les timbres fiscaux! Pour cela préparez un chèque de **108 €** par dossier, **SEPARÉ** du règlement de la formation, à l'ordre de **PERMIBATO**
- le certificat médical rempli par votre médecin (un généraliste suffit)
- 1 photographie d'identité récente en **COULEUR** et **BIOMETRIQUE**
- 1 photocopie d'une pièce d'identité ou permis de conduire
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile, ou un chèque barré
- 1 enveloppe timbrée au tarif en vigueur **SANS ADRESSE**

2/A l'inscription nous vous remettons les supports pédagogiques que vous devez étudier avant de venir en formation. Ensuite la formation se déroule en 2 parties, que l'on peut faire dans l'ordre que l'on souhaite:

- partie pratique: sur rendez-vous, sur une demi journée, sur la base du référentiel du Ministère : à l'issue des 2 heures de conduite par candidat, le moniteur peut valider la pratique...2 candidats avec un moniteur pendant 4h.
- partie théorique: sans rendez-vous, vous travaillez sur des examens blancs, le moniteur en fin de questionnaire vous explique vos erreurs. A l'issue de chaque demi journée d'examens blancs, vous revenez aux supports pédagogiques pour retravailler, 2 à 4 demi journées d'examens blancs suffisent en général, mais le nombre de séances d'entraînement n'est pas limité.

3/**COURS PRATIQUES** : 8h00 à 12h00, ou 14h00 à 18h00 les vendredis, samedis, dimanches et lundis. **SUR RENDEZ VOUS.**

**COURS THEORIQUES**: 9h00 à 12h00, et 14h00 à 17h00 les vendredis, samedis, lundis et mercredis. Et aussi les dimanches après midi de 14h00 à 17h00.

**SANS RENDEZ VOUS.**

**ATTENTION le DIMANCHE MATIN** cours théoriques du **PERMIS FLUVIAL.**

4/ L'examen théorique porte sur 30 questions, vous avez droit à 5 erreurs maximum. A l'issue de la réussite à l'examen théorique, et après validation de la pratique, il vous sera délivré un permis provisoire en attente du définitif.

5/Les dates d'examen théoriques sont consultables sur notre site [www.permibato.com](http://www.permibato.com). Merci de nous confirmer la date d'examen choisie par **ECRIT (MAIL ou COURRIER)**.

6/Nos bureaux sont ouverts **TOUS LES JOURS**, de 9h à 12h & de 14h à 18h.